



Logements sans fumée

Situation actuelle et intérêt
de la population québécoise

Rapport
Octobre 2016

Table des matières

ADNF

03

Objectifs & Méthodologie

04

Ce qu'il faut retenir...

08

Évolution de la situation actuelle

15

Perception et niveau d'inconfort

19

Connaissance de la réglementation anti-tabac

25

Intérêt envers des immeubles sans fumée

30

Profil des foyers avec fumeurs et des répondants

Objectifs & Méthodologie



- Sondage web
- Sélection aléatoire à partir du panel d'Ipsos



- Québec n=1000
- MTL RMR =550
 - QC RMR = 150
 - Reste du QC = 300



- Être âgé de 18 ans+
- Résider ou avoir résidé (au cours des deux dernières années) dans un immeuble résidentiel comptant deux habitations ou plus
- Ne pas travailler dans les domaines suivants: publicité, relations publiques, politique, gouvernement, santé, pharmaceutique, marketing, publication, radio et télévision



- 6 minutes
- Du 30 septembre au 12 octobre 2016



- Pondération selon le sexe, l'âge, la région et la langue afin de refléter la population.
- Tout au long du rapport, les symboles ↑ ↓ indiquent une évolution statistiquement significative comparativement à 2012.
- Un résultat avec une lettre dans les tableaux indique qu'il est surdéveloppé comparativement au score observé dans la colonne correspondant à la lettre en question.

Objectif :

Évaluer l'état de l'opinion publique à l'égard de la fumée secondaire dans les bâtiments comprenant plusieurs logements dans le but de sensibiliser les autorités sur l'importance de stimuler l'offre de logements donnant accès à un environnement sans fumée.

Cette étude vise à mettre à jour les données recueillies lors de la même étude en 2012.

Fait saillants – Évolution de la situation actuelle pour les infiltrations de fumée de tabac

Peu de changements depuis 2012 en ce qui a trait à la fréquence des infiltrations de fumée de tabac

- Plus du quart (27%) des foyers situés dans un immeuble résidentiel compte au moins un fumeur contre 35% en 2012. Malgré cette baisse, la proportion de Québécois exposés à de la fumée de tabac provenant de l'extérieur de leur domicile est demeurée stable, suggérant qu'un plus petit nombre de fumeurs ne constitue pas nécessairement un plus faible potentiel de nuisance pour les résidents d'un immeuble.
- Au cours des six derniers mois, un Québécois sur deux a été exposé à de la fumée de tabac provenant de l'extérieur de son domicile (49%). Certains sont exposés plus régulièrement, 38% des répondants remarquant l'infiltration de fumée au moins sur une base mensuelle et 29% au moins sur une base hebdomadaire. Les infiltrations quotidiennes ont toutefois légèrement diminué (12% c. 15% en 2012).
- Les fumeurs, les individus de moins de 55 ans et ceux vivant dans des logements plus modestes remarquent davantage l'infiltration de la fumée de tabac au moins une fois par semaine.
- Parmi ceux concernés par la fumée secondaire, plus d'un foyer sur dix (15%) a au moins un membre qui a déjà souffert d'une maladie ou de son aggravation à cause de la fumée secondaire. Les problèmes sont surtout reliés à l'asthme.

Provenance de la fumée – la source principale se déplace maintenant vers le patio ou les balcons

- La principale source d'infiltration se situe maintenant au niveau des fenêtres ouvertes, depuis le patio ou le balcon de quelqu'un d'autre (52%). Cette source est 1,5 fois plus dénoncée qu'en 2012, suggérant que les campagnes sur la fumée secondaire semblent faire du chemin et que plus de fumeurs fument à l'extérieur de leur domicile.
- Une fois sur trois, l'odeur de tabac provient du couloir, ce qui est près de 10 points de moins qu'en 2012 (42%).

Des Québécois de plus en plus actifs pour améliorer la situation dans leur immeuble

- Les Québécois exposés à de la fumée extérieure à leur logement font davantage de suggestions pour contrer l'odeur. Près du tiers d'entre eux (31%) ont fait des suggestions à leur propriétaire ou aux membres de leur syndicat de copropriété pour contrer le phénomène. Cela représente une hausse de 48% comparativement à 2012 (21%). Dans un cas sur deux, des actions ont été conduites suite à la suggestion et 25% ont été efficaces pour régler le problème. Cependant, malgré l'action des résidents, la situation est demeurée inchangée dans 75% des cas ce qui laisse entrevoir qu'un soutien extérieur pourrait leur être utile.

Fait saillants – Perception et niveau d'inconfort

En général, les perceptions des infiltrations de fumée de tabac sont similaires à celles observées en 2012

- Un non-fumeur sur deux (51%) considère que la fumée de tabac qui s'infiltré dans son domicile constitue une nuisance, 44% que cela représente un risque pour la santé et 36% une atteinte à leur vie privée. Seul un cinquième (22%) des non-fumeurs n'est pas préoccupé par une telle infiltration.
- Il est intéressant de noter que près d'un fumeur sur deux est tout de même préoccupé (47%) par la fumée de tabac qui entre dans son foyer.
- Le revenu familial et le niveau d'éducation ont un impact sur la perception de l'infiltration de la fumée de tabac. Parmi les individus concernés, ceux ayant un revenu plus élevé ou au moins un diplôme collégial ou universitaire se sentent plus préoccupés comparativement à ceux avec un revenu inférieur à 60K\$ et une scolarité moindre que collégiale.

Le niveau d'inconfort est plus préoccupant qu'en 2012 et varie selon le profil du répondant

- Tous profils confondus, une majorité d'individus se dit incommodée par les odeurs de tabac extérieures à leur domicile (77%). Si cette proportion de dérangement est plus élevée qu'en 2012 (69%), elle est surtout attribuable aux personnes qui se sentent « légèrement » affectées. Il n'y a pas de changement observé quant à la proportion d'individus qui ont été dérangés au point de déménager (5%) ou qui ont pensé à le faire (10%).
 - Sans surprise, le niveau de dérangement est particulièrement plus élevé chez les non-fumeurs, où près de 9 non-fumeurs sur dix (85%) se disent dérangés par ce type d'infiltration.
- L'âge et le niveau de scolarité sont aussi des facteurs influençant le niveau d'inconfort :
 - Les individus de moins de 54 ans sont plus enclins à être très incommodés. À l'inverse, ceux âgés de plus de 54 ans sont plus nombreux à ne pas être du tout affectés par l'infiltration de fumée secondaire.
 - Les détenteurs d'un diplôme secondaire ou inférieur sont plus enclins à ne pas du tout être perturbés.

Fait saillants – Réglementation anti-tabac dans les immeubles à logement

ADNF

Une plus grande interdiction de fumer dans les espaces communs et privés

- Depuis 2012, l'application de l'interdiction de fumer dans les différentes aires communes (couloirs, escaliers intérieurs, halls d'entrée, etc.) s'est grandement accrue. Le débat entourant le resserrement de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* depuis la fin de 2015 doit y avoir contribué.
- L'interdiction rayonne et augmente également dans les espaces dits privés. Près d'un immeuble sur cinq (19%) interdit maintenant de fumer dans la totalité des logements/condos et 14% dans certains de ces derniers.

Légèrement plus de certitude à l'égard de la loi sur l'interdiction de fumer dans les espaces communs, mais la confusion perdure quant à la légalité de cette interdiction dans les logements/condos

- À l'instar de 2012, une majorité des répondants (70%) croient que la loi exige que les zones communes d'un immeuble résidentiel soient sans fumée. Nous remarquons toutefois une légère hausse de la proportion d'individus étant certains que la loi l'exige (44% c. 39% en 2012). La couverture médiatique sur le resserrement de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* à la fin de 2015 peut être un vecteur potentiel de cette meilleure connaissance des articles de la loi reliés aux immeubles de deux logements ou plus.
- À propos de la légalité d'exiger des immeubles totalement sans fumée (incluant les parties privatives), l'incertitude est plus marquée. Au total, 55% croient que c'est légal, mais la moitié d'entre eux n'est pas totalement sûrs que ce soit vraiment le cas. Un autre tiers de l'échantillon pense plutôt qu'une telle règle est illégale, mais encore ici, sans certitude.
 - Ce sont surtout les milléniaux (18-34 ans) et les non-fumeurs qui croient qu'une telle exigence est légale. Il faut dire qu'ils représentent les groupes se sentant le plus « dérangés » par l'odeur de tabac infiltrant leur logement.

Fait saillants – Intérêt envers une nouvelle réglementation et des immeubles sans fumée

ADNF

Renforcement des positions et de la préférence pour des logements sans fumée, plus particulièrement chez les plus jeunes

- L'ouverture des Québécois envers des logements sans fumée a fait du chemin depuis la dernière vague. Ainsi, sept répondants sur dix seraient maintenant assez ou très favorables à une décision du propriétaire ou du syndicat de copropriété d'interdire de fumer dans l'ensemble de l'immeuble, incluant les logements/condos (comparativement à 62% en 2012). Il est intéressant de souligner que cette hausse de 8% est attribuable principalement à la proportion croissante de personnes qui sont « très favorables » à l'idée, ajoutant de la force à la position favorable.
 - Notons que cette très forte « favorabilité » se constate surtout chez les milléniaux, les non-fumeurs et les revenus supérieurs à 60K\$.
- Dans le même sens, les positions « très défavorables » à cette initiative de logement sans fumée ont aussi significativement baissé (16% c. 21% en 2012).
- Sans surprise, les fumeurs sont les plus grands détracteurs, 61% d'entre eux étant assez ou très défavorables à une telle initiative.
- La préférence envers des logements sans fumée est prédominante. Près de sept répondants sur dix (67%) insistent ou préfèrent vivre là où fumer est interdit, 15% sont neutres et 18% insistent ou préfèrent habiter là où il est permis de fumer.
 - La préférence envers un logement sans fumée grimpe à 81% chez les non-fumeurs et 73% chez les 18-34 ans.
 - Pour l'ADNF, il est encourageant de noter que les plus jeunes sont déjà plus préoccupés par la fumée secondaire et ont un plus grand intérêt à l'égard de la cause. Étant donné leur influence croissante, il est probable qu'ils exercent plus de pression dans les prochaines années en faveur de logements sans fumée.
- Conséquemment, si les répondants avaient le choix entre deux immeubles identiques, 77% opteraient probablement pour un logement où il est interdit de fumer partout (dont 59% de très probablement).
- La propension totale (très et assez probable) à choisir un logement non-fumeur est plus élevée qu'en 2012 (77% c. 70% en 2012). Encore ici, la hausse est surtout attribuable à la proportion croissante des individus qui choisirait « très probablement » l'option sans fumée.
- Notons que même les fumeurs semblent se convertir à l'idée puisque quatre fumeurs sur dix (39%) choisiraient probablement l'option sans fumée.

Résultats

Évolution de la situation actuelle :

Infiltration de fumée secondaire

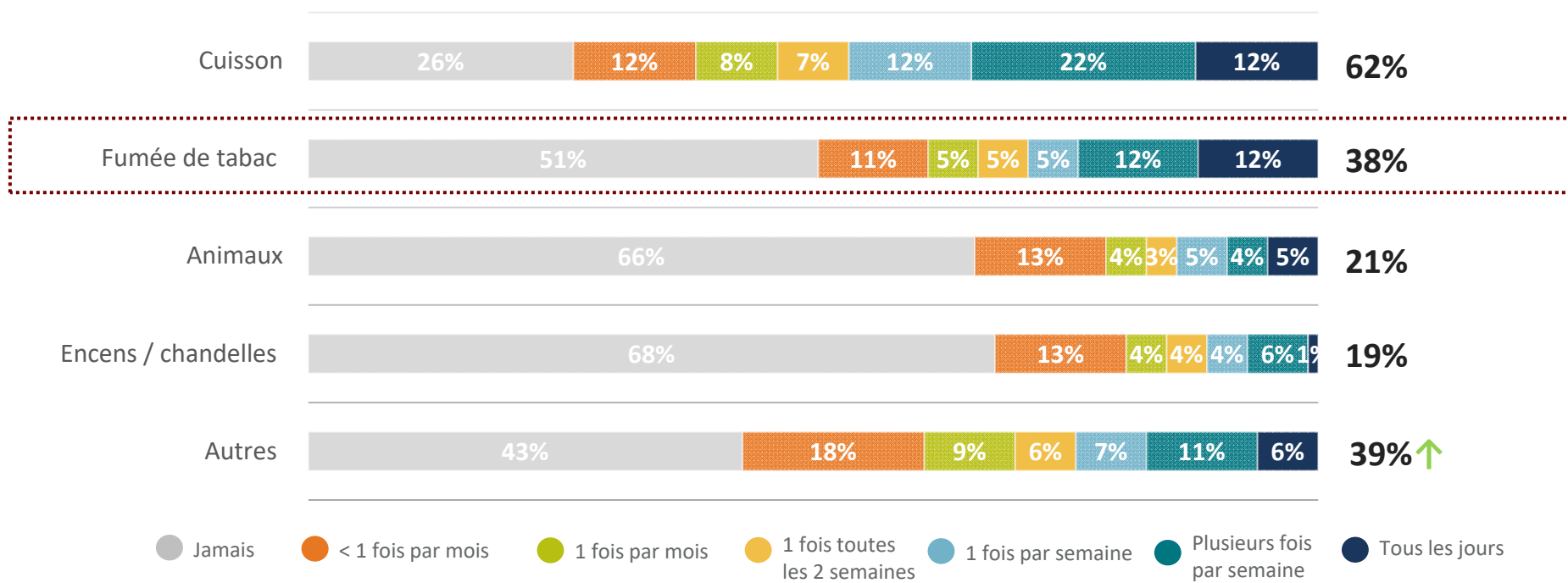
Sources d'infiltrations

Actions entreprises

Exposition à la fumée secondaire

ADNF

Au moins une fois par mois 2016



Q1. Au cours de vos 6 derniers mois dans un immeuble résidentiel, à quelle fréquence les odeurs suivantes se sont-elles infiltrées dans votre domicile, que ce soit à partir de l'intérieur de l'immeuble ou des environs de l'immeuble?
 Base: Tous les répondants (n=1000)



Exposition à la fumée secondaire

Par sous-groupe

ADNF

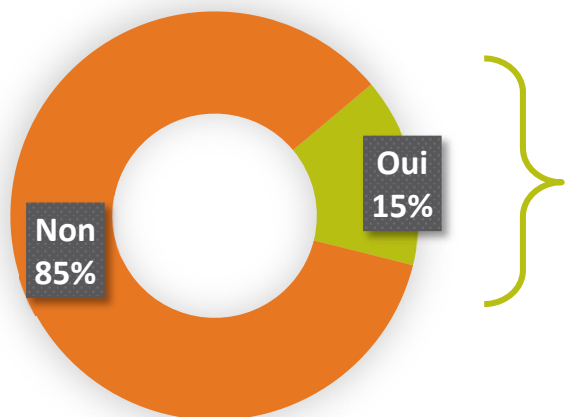
	TOTAL		RÉGION DU QUÉBEC			GROUPE D'ÂGE			LOYER/ HYPOTHÈQUE		FUMEUR	
	2012	2016	Montréal	Québec	Reste	18-34	35-54	55+	<800 \$	800 \$ +	Oui	Non
			A	B	C	F	G	H	M	N	Q	R
n=	1003	1000	550	150	300	191	409	400	703	297	268	732
Odeurs de fumée de tabac												
Tous les jours	15%	12%↓	11%	7%	13%	13%	14% _H	9%	14% _N	5%	20% _R	9%
Quelques fois par semaine	11%	12%	13%	9%	12%	13%	13%	10%	14% _N	8%	12%	12%
Une fois par semaine	4%	5%	5%	5%	5%	7%	5%	3%	6%	3%	5%	5%
Une fois toutes les deux semaines	3%	5%↑	4%	5%	5%	7% _H	4%	3%	4%	5%	5%	4%
Une fois par mois	4%	5%	5%	3%	4%	6%	5%	3%	4%	7%	4%	5%
Moins souvent qu'une fois par mois	10%	11%	12%	11%	9%	10%	11%	11%	10%	13%	11%	10%
Jamais	53%	51%	48%	60% _A	52%	44%	48%	60% _{FG}	48%	58% _M	43%	54% _Q
Sommaire												
Hebdomadairement	30%	29%	29%	21%	30%	33% _H	32% _H	23%	33% _N	17%	37% _R	26%
Mensuellement	37%	38%	39% _B	29%	39% _B	46% _H	41% _H	29%	42% _N	29%	46% _R	35%



Q1. Au cours de vos 6 derniers mois dans un immeuble résidentiel, à quelle fréquence les odeurs suivantes se sont-elles infiltrées dans votre domicile, que ce soit à partir de l'intérieur de l'immeuble ou des environs de l'immeuble?
Base: Tous les répondants (n=1000)

Contraction d'une maladie attribuable à la fumée secondaire

Au moins un membre du foyer a souffert



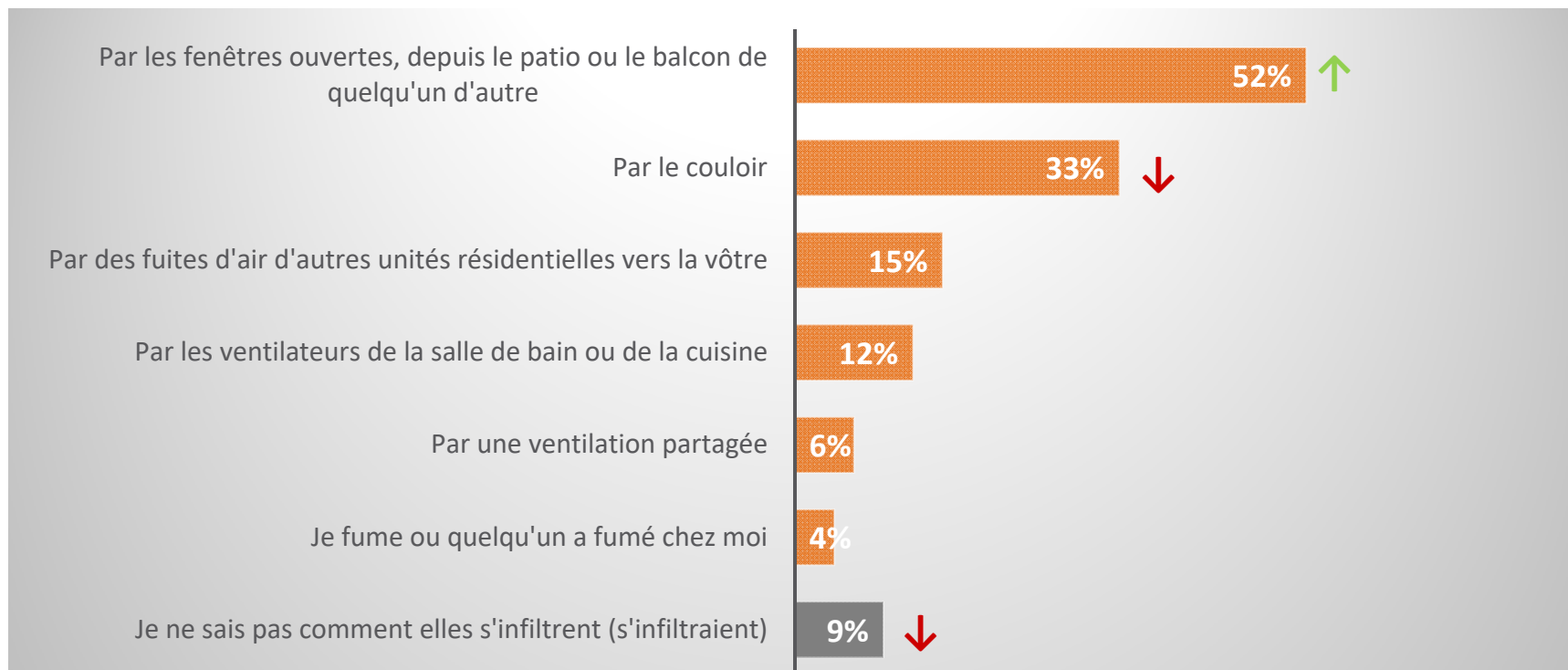
	TOTAL		SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION	
	2012	2016	Favorable	Défavorable
	n= 457	473	O 324	P 139
Oui	12%	15%	18% p	8%

Expérience

		TOTAL	
		2016	2012
		n= 73	54
Maladies	Asthme	42%	55%
	Cancer	10%	11%
	Bronchite	7%	9%
	Pneumonie et PCP	7%	6%
	Allergies	6%	
	Toux	6%	
	MPOC	4%	5%
	Difficulté à respirer	3%	7%
	Sinusite/ problème de sinus	3%	
	Personnes impliquées	Moi-même	17%
Enfant		8%	24%
Conjoint(e)		7%	
Autre personne (net)		7%	
Une personne âgée		6%	3%
Parent		4%	
Conséquences	Aggravation des symptômes/ de la condition	11%	
	Chronique/ existante depuis longtemps	9%	
	Décès	5%	5%
	Ne sait pas	6%	7%

Sources d'infiltration

ADNF



Q4. Habituellement, de quelle façon les odeurs de fumée de tabac s'infiltrent-elles (ou s'infiltraient-elles) dans votre domicile à partir d'une source extérieure?

Base: Répondants exposés à la fumée de tabac (n=473)

Note : Seules les réponses supérieures à 1% sont reportées.

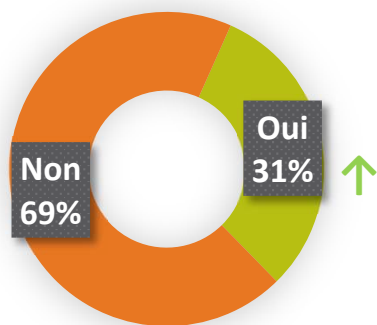
Sources d'infiltration

Par sous-groupe

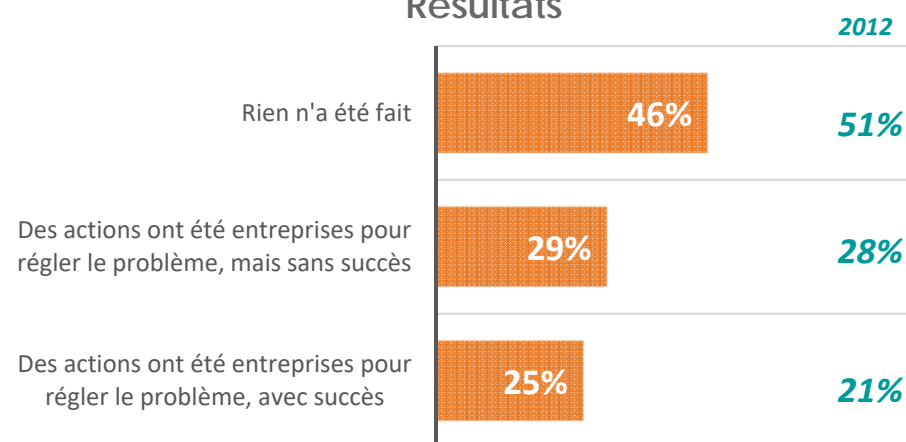
	TOTAL		RÉGION DU QUÉBEC			GROUPE D'ÂGE			SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR	
	2012	2016	Montréal	Québec	Reste	18-34	35-54	55+	Favorable	Défavo- rable	Oui	Non
			A	B	C	F	G	H	O	P	Q	R
n=	457	473	274	57	142	108	211	154	324	139	148	325
Par les fenêtres ouvertes, depuis le patio ou le balcon de quelqu'un d'autre	33%	52%↑	59% _{BC}	43%	45%	58% _G	45%	53%	55% _P	44%	43%	56% _Q
Par le couloir	42%	33%↓	32%	27%	36%	31%	37%	31%	35%	31%	33%	33%
Par des fuites d'air d'autres unités résidentielles vers la vôtre	13%	15%	14%	15%	16%	19% _H	15%	9%	17%	10%	11%	16%
Par les ventilateurs de la salle de bain ou de la cuisine	16%	12%	13%	12%	11%	18% _H	10%	9%	14%	10%	8%	14%
Par une ventilation partagée	7%	6%	5%	4%	7%	3%	7%	8%	6%	4%	8%	5%
Je fume /autre personne a fumé chez moi		4%	3%	9% _A	4%	2%	5%	5%	1%	11% _O	10% _R	1%
Je ne sais pas comment elles s'infiltrent (s'infiltraient)	16%	9%↓	7%	4%	13%	8%	10%	9%	8%	12%	14% _R	7%

Problème soulevé et actions entreprises

Ont fait une suggestion contre les odeurs



Résultats



	TOTAL		SEXE		SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION	
	2012	2016	Homme	Femme	Favorable	Défavorable
n=	457	473	D 215	E 258	O 324	P 139
Oui	21%	31%↑	40% _E	22%	38% _P	14%

54% actions ont été entreprise suite à la suggestion

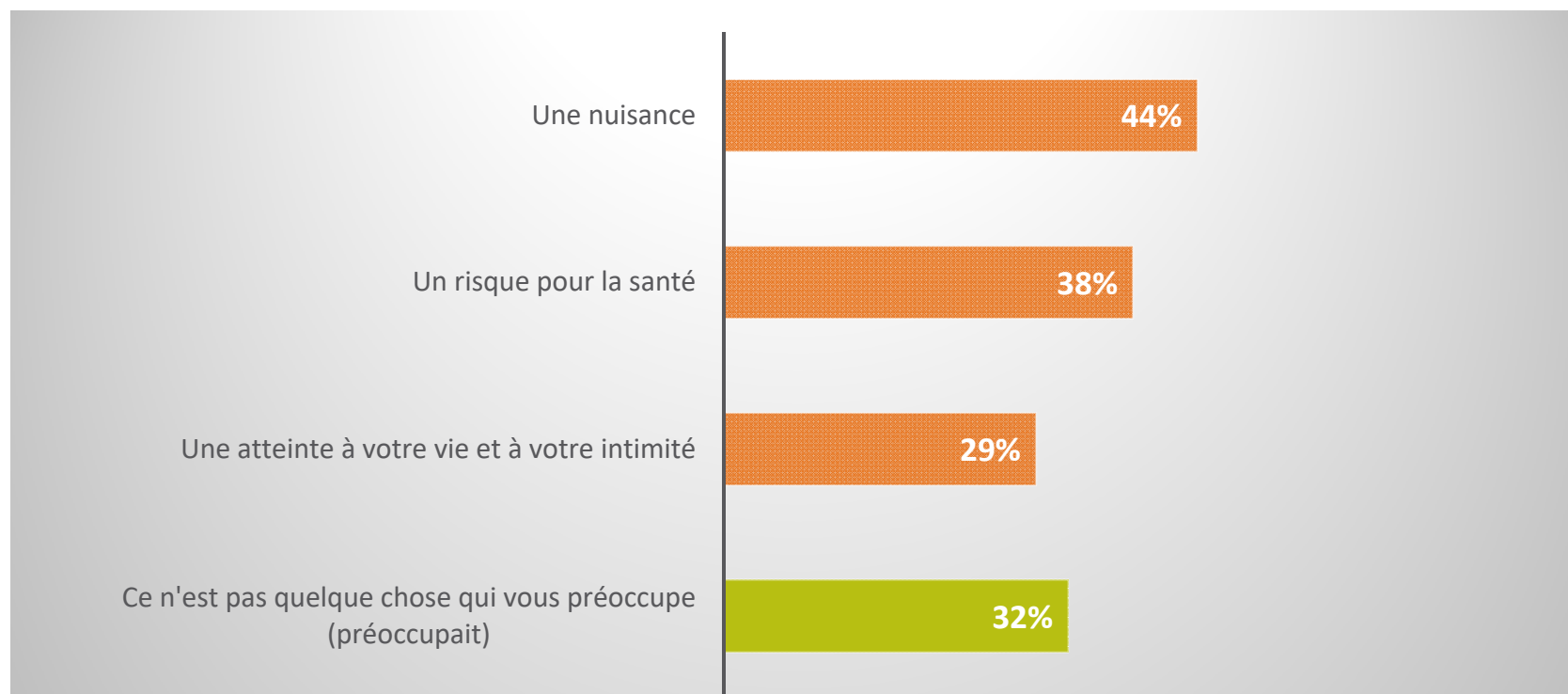
Résultats

Perception et niveau d'inconfort à l'égard des odeurs de tabac



Perception des infiltrations

ADNF



Perception des infiltrations

Par sous-groupe

ADNF

	TOTAL		SEXE		GROUPE D'ÂGE			SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR		REVENU		SCOLARITÉ	
	2012	2016	Homme	Femme	18-34	35-54	55+	Favorable	Défavorable	Oui	Non	< 60 000 \$	60 000 \$+	Primaire/ Secondaire	Collégial/ Universitaire
	n=		D	E	F	G	H	O	P	Q	R	U	V	W	X
	457	473	215	258	108	211	154	324	139	148	325	289	142	185	288
Une nuisance	39%	44%	45%	43%	50%	42%	39%	53% _P	21%	27%	51% _Q	40%	55% _U	36%	49% _W
Un risque pour la santé	36%	38%	42% _E	33%	42%	38%	33%	47% _P	15%	24%	44% _Q	36%	42%	32%	42% _W
Une atteinte à votre vie et à votre intimité	34%	29%	33%	26%	25%	32%	31%	36% _P	15%	14%	36% _Q	31%	29%	23%	34% _W
Ce n'est pas quelque chose qui vous préoccupe (préoccupait)	37%	32%	33%	31%	26%	31%	39% _F	19%	62% _O	53% _R	22%	36% _V	20%	42% _X	25%

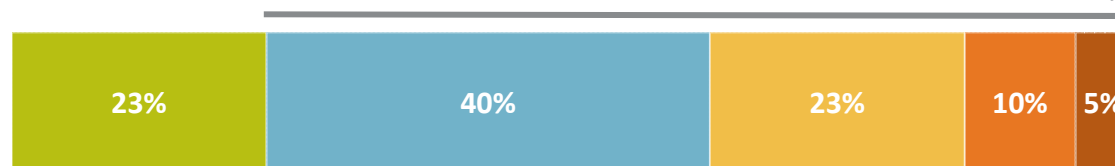


Q5. Et quand vous pensez à la fumée de tabac qui s'infiltré (ou s'infiltrait) dans votre domicile, diriez-vous que vous considér(i)ez cela comme....
Base: Répondants exposés à la fumée de tabac (n=473)

Niveau d'inconfort

ADNF

Dérangé:
77% ↑



- Pas dérangé
- Peu dérangé
- Beaucoup dérangé mais pas au point de déménager
- Dérangé au point que vous avez considéré déménager mais vous ne l'avez pas fait
- Dérangé au point de déménager

	TOTAL		GROUPE D'ÂGE			LOYER/HYPOTHÈQUE		SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR		REVENU		SCOLARITÉ	
	2012	2016	18-34	35-54	55+	<800 \$	800 \$+	Favorable	Défavo- rable	Oui	Non	< 60 000 \$	60 000 \$+	Primaire/ Secondaire	Collégial/ Universitaire
			F	G	H	M	N	O	P	Q	R	U	V	W	X
	n= 457	473	108	211	154	349	124	324	139	148	325	289	142	185	288
Dérangé au point de déménager	5%	5%	7% _H	5%	1%	4%	7%	6% _P	1%	4%	5%	3%	9% _U	4%	5%
Dérangé au point que vous avez considéré déménager mais vous ne l'avez pas fait	8%	10%	12%	10%	7%	11% _N	5%	12% _P	4%	5%	12% _Q	13% _V	6%	10%	9%
Beaucoup dérangé, mais pas au point de considérer déménager	22%	23%	29% _H	25% _H	14%	23%	24%	29% _P	11%	17%	26%	21%	26%	19%	26%
Un peu dérangé	33%	40% _↑	36%	38%	45%	38%	46%	41%	36%	33%	43%	39%	42%	37%	41%
Pas dérangé du tout	31%	23% _↓	15%	22%	32% _{FG}	24%	19%	12%	49% _O	41% _R	15%	24%	18%	30% _X	18%
Sommaire															
Dérangé (net)	69%	77% _↑	85% _H	78% _H	68%	76%	81%	88% _P	51%	59%	85% _Q	76%	82%	70%	82% _W

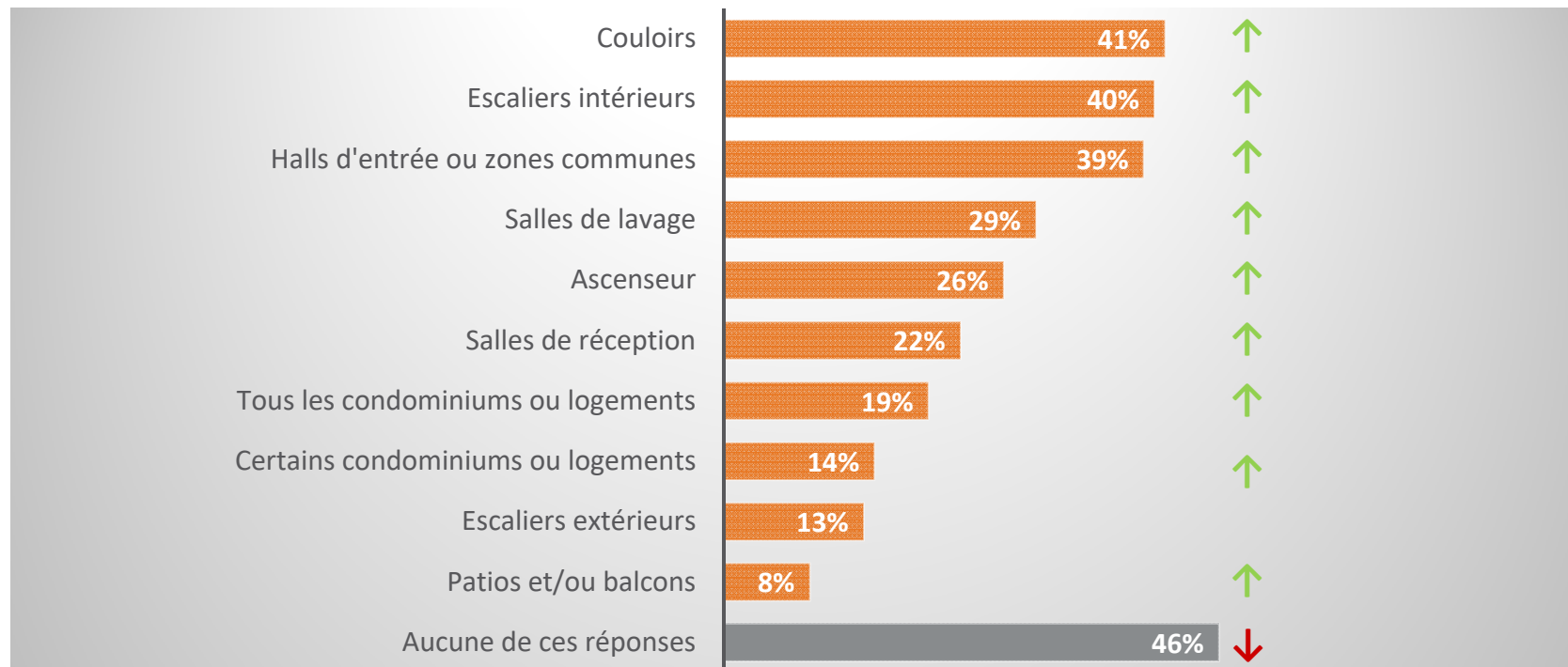


Q3. À quel point étiez-vous dérangé par les odeurs de fumée de tabac qui s'infiltraient dans votre domicile? Est-ce que cela vous a...
Base: Répondants exposés à la fumée de tabac (n=473)

Résultats
Connaissance de la
réglementation anti-tabac dans
les immeubles à logement

Endroits dans l'immeuble où il est interdit de fumer

ADNF



Note : La nature des immeubles dans lesquels vivent les répondants influence significativement ces résultats, étant donné que les plus petits immeubles (les plex) n'ont souvent pas de zones communes.

Endroits dans l'immeuble où il est interdit de fumer

Par sous-groupe



	TOTAL		RÉGION DU QUÉBEC			GROUPE D'ÂGE			LOYER/HYPOTHÈQUE		SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR		SCOLARITÉ	
	2012	2016	Montréal	Québec	Reste	18-34	35-54	55+	<800 \$	800 \$ +	Favorable	Défavorable	Oui	Non	Primaire/Secondaire	Collégial/Universitaire
			A	B	C	F	G	H	M	N	O	P	Q	R	W	X
n=	1003	1000	550	150	300	191	409	400	703	297	678	298	268	732	390	610
Couloirs	31%	41%↑	39%	49% _A	42%	44%	39%	41%	39%	47% _M	42%	38%	37%	42%	37%	44%
Escaliers intérieurs	31%	40%↑	39%	48%	40%	45% _G	36%	41%	39%	44%	42%	37%	40%	40%	37%	42%
Halls d'entrée ou zones communes	29%	39%↑	39%	41%	38%	42%	36%	39%	38%	41%	39%	38%	37%	39%	34%	42% _W
Salles de lavage	21%	29%↑	26%	27%	33% _A	33%	28%	28%	28%	33%	31%	25%	28%	30%	27%	31%
Ascenseur	20%	26%↑	27%	26%	25%	27%	24%	28%	22%	36% _M	27%	22%	22%	27%	23%	28%
Salles de réception	16%	22%↑	21%	20%	24%	25%	21%	21%	20%	28% _M	24% _P	17%	19%	23%	22%	23%
Tous les condominiums ou logements	12%	19%↑	19%	20%	19%	31% _{GH}	13%	16%	18%	22%	24% _P	4%	9%	23% _Q	16%	21%
Certains condominiums ou logements	5%	14%↑	13%	9%	16%	20% _{GH}	11%	12%	12%	19% _M	17% _P	6%	11%	15%	14%	14%
Escaliers extérieurs	11%	13%	12%	11%	16%	14%	13%	13%	11%	20% _M	16% _P	7%	9%	15% _Q	10%	16% _W
Patios et/ou balcons	5%	8%↑	8%	3%	11% _B	12% _G	6%	8%	7%	13% _M	11% _P	3%	5%	10% _Q	8%	9%
Aucune de ces réponses	55%	46%↓	45%	37%	49% _B	37%	50% _F	48% _F	48%	41%	44%	53% _O	47%	45%	51% _X	42%

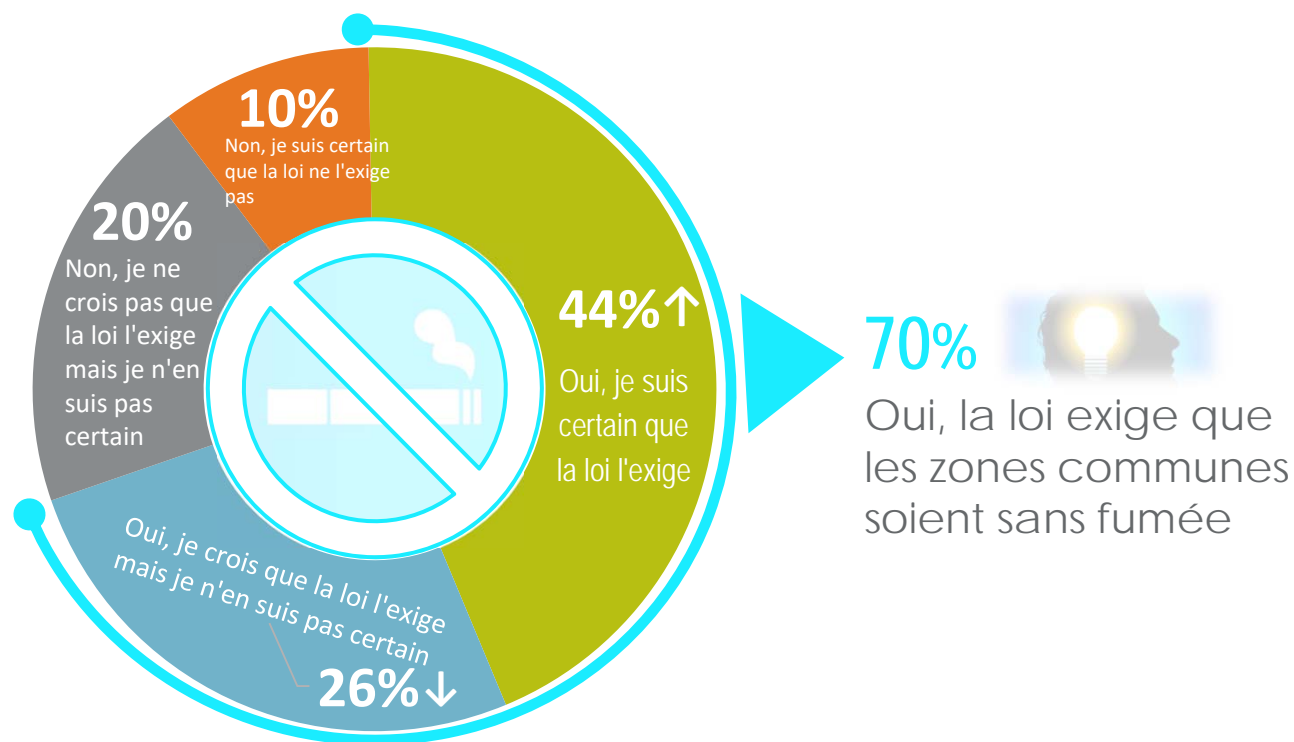
Note : La nature des immeubles dans lesquels vivent les répondants influence significativement ces résultats, étant donné que les plus petits immeubles (les plex) n'ont souvent pas de zones communes.



Q8. Est-ce que fumer est ou était interdit dans un des endroits suivants de votre immeuble résidentiel?
Base: Tous les répondants (n=1000)

Connaissance de la loi anti-tabac dans les aires communes des immeubles

ADNF

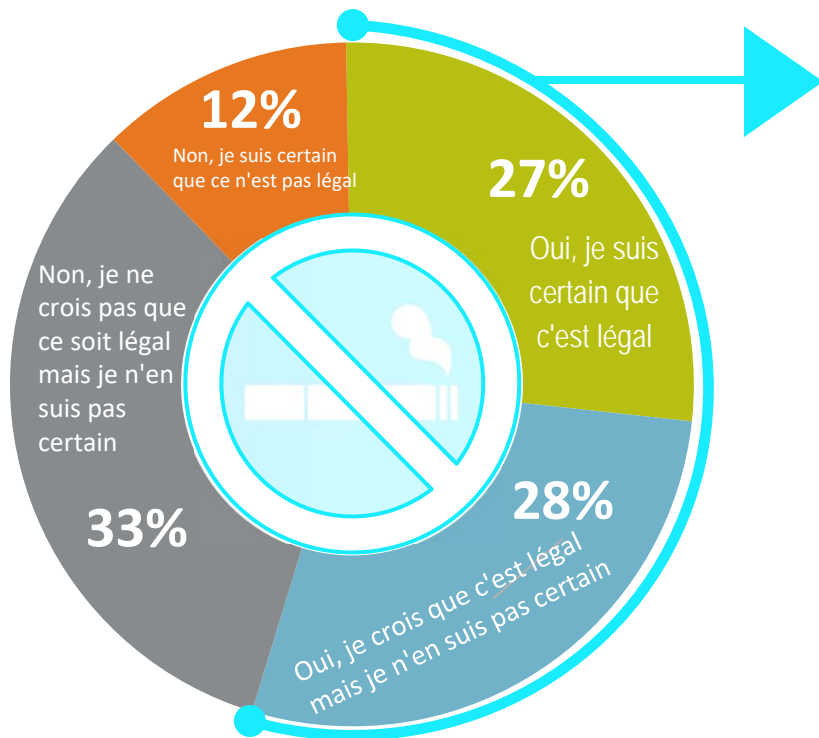


Connaissance de la loi anti-tabac dans les aires communes des immeubles - Par sous-groupe

ADNF

	TOTAL		GROUPE D'ÂGE			SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION	
	2012	2016	18-34	35-54	55+	Favorable	Défavorable
			F	G	H	O	P
n=	1003	1000	191	409	400	678	298
Oui, je suis certain que la loi l'exige	39%	44%↑	46%	44%	44%	46%	40%
Oui, je crois que la loi l'exige mais je n'en suis pas certain	31%	26%↓	27%	27%	23%	27%	23%
Non, je ne crois pas que la loi l'exige mais je n'en suis pas certain	20%	20%	20%	19%	21%	18%	23%
Non, je suis certain que la loi ne l'exige pas	11%	10%	7%	10%	12% _F	8%	13% _O
SOMMAIRE							
Oui	70%	70%	73%	71%	67%	73% _P	63%

Légalité d'exiger des immeubles sans fumée



55%



Oui, c'est légal que toutes les habitations de l'immeuble soient sans fumée

LÉGALITÉ	TOTAL		GROUPE D'ÂGE		
	2012	2016	18-34	35-54	55+
			F	G	H
	n= 1003	1000	191	409	400
SOMMAIRE					
Oui, c'est légal	52%	55%	67% ^{GH}	53%	48%
Non	48%	45%	33%	47% ^F	52% ^F

LÉGALITÉ	SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR	
	Favorable	Défavorable	Oui	Non
	O	P	Q	R
	n= 678	298	268	732
SOMMAIRE				
Oui, c'est légal	65% ^P	30%	42%	60% ^Q
Non	35%	70% ^O	58% ^R	40%



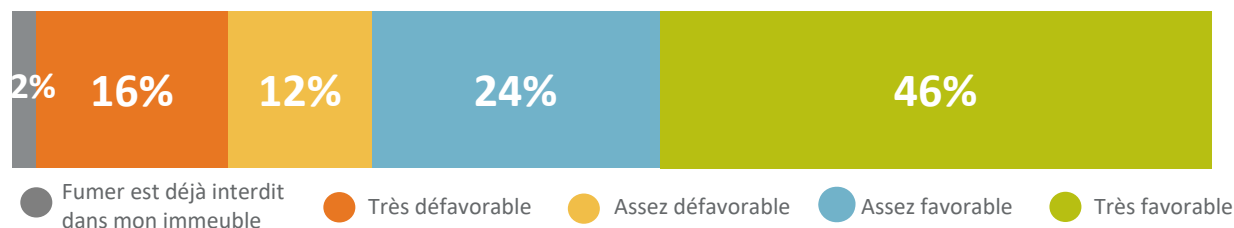
Q10. Selon vous, est-il légal pour les propriétaires, les compagnies de gestion de propriétés et les syndicats de copropriété d'exiger que toutes les habitations de leurs immeubles résidentiels soient sans fumée?

Base: Tous les répondants (n=1000)

Résultats
Intérêt envers une nouvelle
réglementation et
des immeubles sans fumée

Intérêt à l'égard d'une interdiction de fumer dans l'immeuble

Favorable 70% ↑



	TOTAL		GROUPE D'ÂGE			LOYER/ HYPOTHÈQUE		FUMEUR		REVENU	
	2012	2016	18-34	35-54	55+	<800 \$	800 \$+	Oui	Non	< 60 000 \$	60 000 \$+
n=	1003	1000	F 191	G 409	H 400	M 703	N 297	Q 268	R 732	U 590	V 300
Très favorable	41%	46%↑	52% _H	45%	42%	44%	50%	14%	57% _Q	44%	52% _U
Assez favorable	21%	24%	29%	22%	22%	23%	25%	22%	24%	23%	24%
Assez défavorable	12%	12%	9%	11%	17% _{FG}	13%	10%	20% _R	10%	13%	11%
Très défavorable	21%	16%↓	9%	20% _F	16% _F	16%	13%	41% _R	6%	18% _V	12%
Fumer est déjà interdit dans mon immeuble	4%	2%↓	2%	2%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%
SOMMAIRE											
Favorable	62%	70%↑	80% _{GH}	67%	64%	68%	75% _M	36%	82% _Q	67%	76% _U
Défavorable	33%	28%↓	17%	31% _F	33% _F	30% _N	23%	61% _R	16%	31% _V	22%



Q11. Seriez-vous très favorable, assez favorable, assez défavorable ou très défavorable à une décision de votre propriétaire / compagnie de gestion de la propriété / syndic de copropriété d'interdire de fumer dans votre immeuble, y compris à l'intérieur même des condominiums et des logements?

Base: Tous les répondants (n=1000)

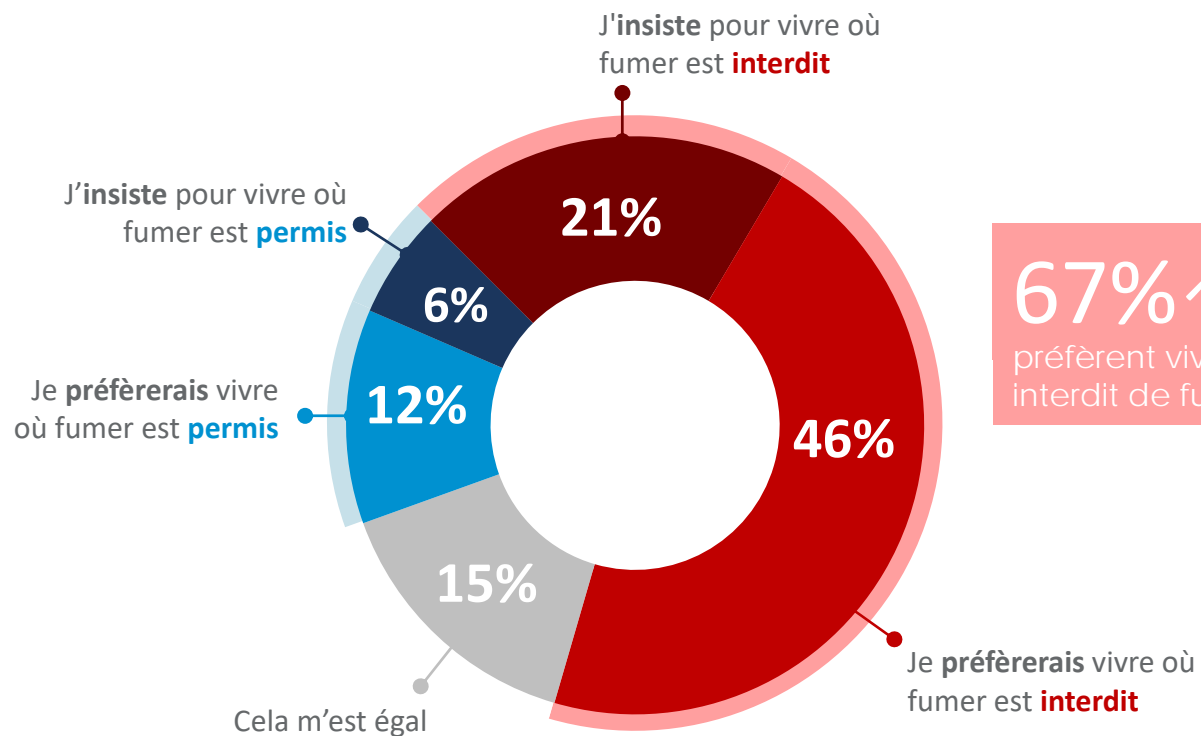
Préférence d'habitation

ADNF



↓ 18%

préfèrent vivre où il est permis de fumer



67%↑

préfèrent vivre où il est interdit de fumer



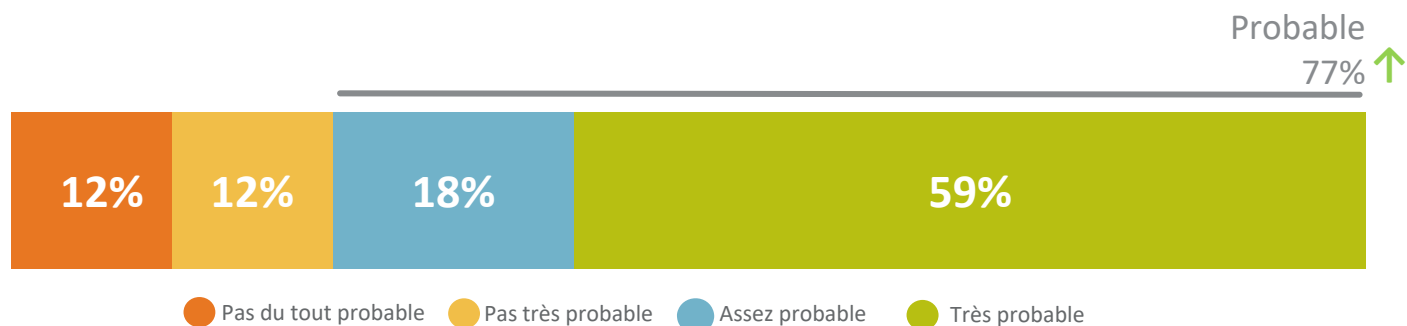
Préférence d'habitation

Par sous-groupe

	TOTAL		GROUPE D'ÂGE			SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR		REVENU		SCOLARITÉ	
	2012	2016	18-34	35-54	55+	Favorable	Défavorable	Oui	Non	< 60 000 \$	60 000 \$+	Primaire/ Secondaire	Collégial/ Universitaire
n=	1003	1000	F 191	G 409	H 400	O 678	P 298	Q 268	R 732	U 590	V 300	W 390	X 610
J' <u>insiste</u> pour vivre dans un immeuble ou une habitation où <u>fumer est autorisé</u>	9%	6%↓	4%	9% _{FH}	4%	2%	16% _O	16% _R	3%	8% _V	3%	7%	6%
Je préférerais vivre dans un immeuble ou une habitation où <u>fumer est autorisé</u>	14%	12%	12%	14%	10%	3%	36% _O	37% _R	3%	13%	11%	16% _X	10%
Cela m'est <u>égal</u> si fumer est autorisé ou non	20%	15%↓	11%	13%	21% _{FG}	9%	28% _O	19% _R	14%	17% _V	11%	19% _X	12%
Je préférerais vivre dans un immeuble ou une habitation où <u>fumer est interdit</u>	58%	46%↓	49%	45%	44%	59% _P	15%	23%	54% _Q	43%	51% _U	41%	49% _W
J' <u>insiste</u> pour vivre dans un immeuble ou une habitation où <u>fumer est interdit</u> *	-	21%	24%	19%	20%	27% _P	4%	5%	26% _Q	19%	25%	17%	23% _W
SOMMAIRE													
Préférence où il est <u>permis de fumer</u>	23%	18%↓	16%	23% _H	14%	5%	53% _O	52% _R	6%	21% _V	13%	23% _X	15%
Préférence où il est <u>interdit de fumer</u> *	58%	67%↑	73% _G	64%	65%	86% _P	19%	29%	81% _Q	63%	76% _U	58%	72% _W

*Note : La comparaison avec 2012 devrait être faite avec précaution et à titre directionnel car l'option « j'insiste pour vivre dans un immeuble où fumer est interdit » était absente du sondage en 2012.

Propension à choisir un immeuble non fumeur



	TOTAL		RÉGION DU QUÉBEC			LOYER/HYPOTHÈQUE		SUPPORT À LA RÉGLEMENTATION		FUMEUR		REVENU		SCOLARITÉ	
	2016	2016	Montréal	Québec	Reste	<800 \$	800 \$+	Favorable	Défavorable	Oui	Non	< 60 000 \$	60 000 \$+	Primaire/Secondaire	Collégial/Universitaire
	n=		A	B	C	M	N	O	P	Q	R	U	V	W	X
	1003	1000	550	150	300	703	297	678	298	268	732	590	300	390	610
Très probable	52%	59%↑	57%	57%	61%	57%	65% _M	76% _P	16%	21%	73% _Q	55%	67% _U	53%	63% _W
Assez probable	18%	18%	21% _C	22% _C	13%	18%	16%	18%	18%	18%	17%	18%	17%	17%	18%
Pas très probable	14%	12%	12%	11%	12%	12%	11%	4%	31% _O	26% _R	7%	12%	11%	14%	10%
Pas du tout probable	16%	12%↓	10%	10%	14% _A	13% _N	8%	2%	34% _O	35% _R	3%	14% _V	6%	16% _X	9%
SOMMAIRE															
Probable	70%	77%↑	78%	79%	74%	75%	81% _M	94% _P	34%	39%	90% _Q	74%	84% _U	70%	81% _W

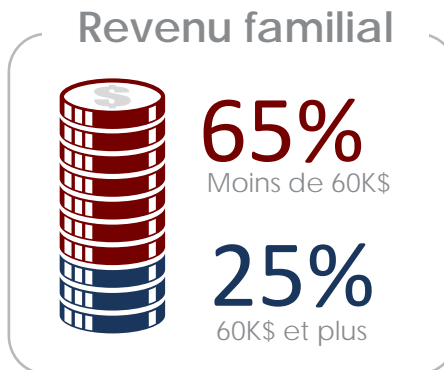
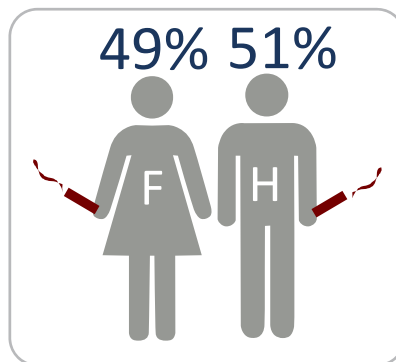
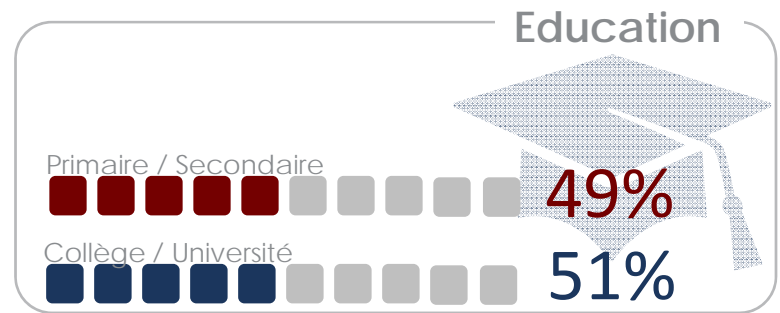
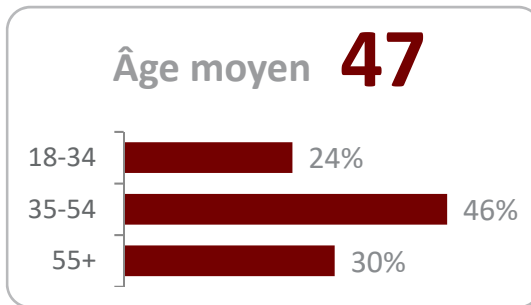
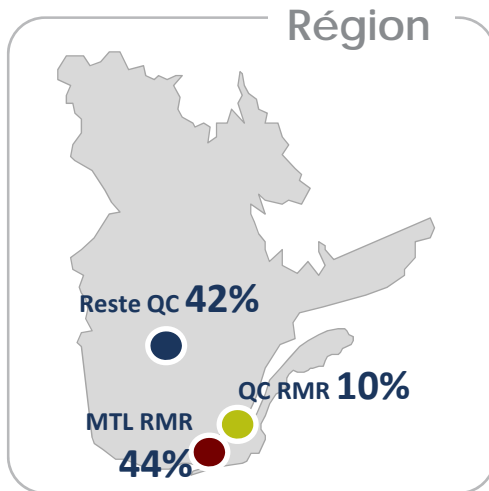


Q13. Si deux immeubles étaient identiques en tous points, incluant le coût, mais que l'un interdisait de fumer partout, y compris dans les habitations, et que l'autre permettait de fumer, est-il très probable, assez probable, pas très probable ou pas probable du tout que vous choisiriez l'immeuble « non fumeur » plutôt que l'immeuble où fumer est autorisé?
Base: Tous les répondants (n=1000)

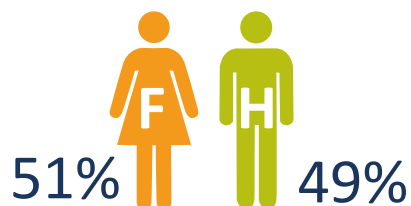
Profil des foyers avec fumeurs et des répondants

Profil des ménages avec fumeurs

27%
des foyers comptent
au moins un fumeur



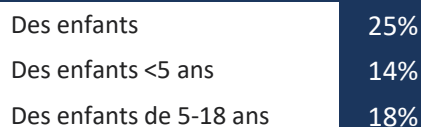
Profil des répondants



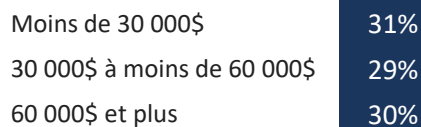
Composition du foyer



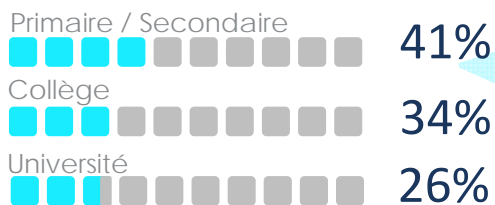
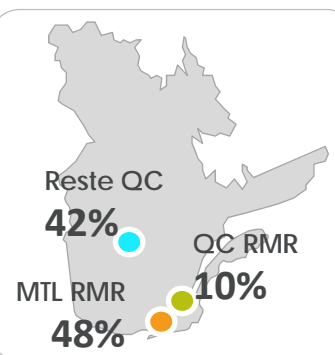
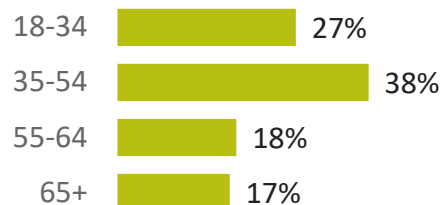
Foyers avec...



Revenu du foyer



Âge moyen : 47.7

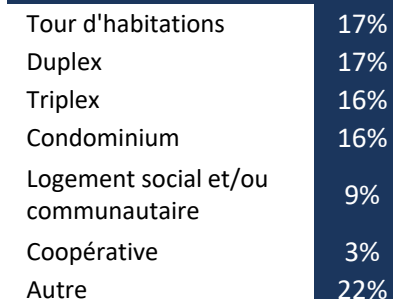


27%
Fumeur
dans le ménage

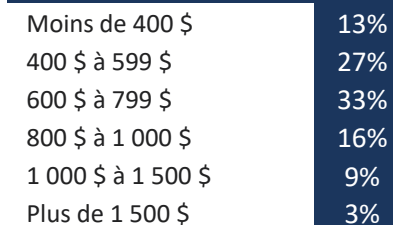


26%
Autorisation de fumer
dans la maison

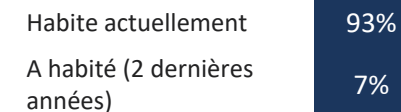
Type d'immeuble



Montant du loyer/hypothèque



Statut



L'équipe Ipsos



Cédric Schauenberg
Vice-Président

✉ Cedric.schauenberg@ipsos.com

📞 514 904 4326



Maya Lamontagne
Chargé de projets sénior

✉ Maya.lamontagne@ipsos.com

📞 514 904 4336



Audrey Salle
Chargé de projets

✉ Audrey.salle@ipsos.com

📞 514 904 4332